

**Licence STAPS - Sciences et techniques des activités
physiques et sportives**
Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence STAPS - Sciences et techniques des activités physiques et sportives. 2014, Université d'Artois. hceres-02036982

HAL Id: hceres-02036982

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036982>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation de la licence



Sciences et techniques des activités
physiques et sportives

de l'Université d'Artois

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

*Pour l'AERES, en vertu du décret du 3
novembre 2006¹,*

- Didier Houssin, président
- Jean-Marc Geib, directeur de la section
des formations et diplômes

*Au nom du comité d'experts « Licence » de
l'Université d'Artois, son président,*

- Xavier Galiegue

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).

Evaluation des diplômes Licences – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Lille

Établissement déposant : Université d'Artois

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Domaine : Sciences, technologies, santé

Demande n° S3LI150007738

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Faculté des Sports et de l'Education Physique, Liévin.

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention de licence *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (STAPS) de l'Université d'Artois propose trois spécialités : *Activités physiques adaptées et santé* (APAS), *Education et motricité* (EM) et *Entraînement sportif* (ES) en adéquation avec les fiches du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) relatives aux STAPS. Chacune de ces spécialités correspond à un secteur professionnel bien identifié dans le domaine de l'intervention : auprès de publics présentant des déficiences sensorielles, motrices ou cognitives (spécialité APAS), en éducation physique (spécialité EM) ou dans le cadre du sport de compétition (spécialité ES).

La formation est pluridisciplinaire (sciences de la vie, sciences du comportement, sciences humaines et sociales), et comprend des enseignements transversaux (langues, informatique, etc.) et professionnalisants ainsi que d'autres consacrés à la technologie des activités physiques et sportives. Les deux premières années ont un tronc commun avec quelques unités d'enseignement (UE) de pré-professionnalisation en L2, la spécialisation intervenant en L3 selon les milieux d'intervention visés par les étudiants

Les étudiants diplômés peuvent ensuite poursuivre logiquement leurs études dans le master *STAPS Grand Nord* qui fédère l'ensemble des universités de l'académie de Lille.

Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'offre de formation en licence *STAPS* de l'Université d'Artois couvre trois des grandes filières professionnelles classiques du domaine (*APAS*, *EM* et *ES*). Un tronc commun important (L1 et L2) à ces trois spécialités permet l'acquisition d'une culture générale importante dans les sciences du sport et de la motricité, les activités physiques et sportives, et des outils transversaux. S'en suit une pré-professionnalisation précoce (dès la fin du L1) et progressive jusqu'en L3 où la différenciation entre les trois spécialités est complète. L'offre de formation, au niveau des spécialités *APAS* et *EM*, est cohérente au regard des débouchés possibles après la licence et de la poursuite d'études en master. Néanmoins, les modalités pédagogiques de cette mention de licence s'écartent quelque peu du cadre national défini dans le domaine des *STAPS* : en particulier, le volume d'heures de technologie sportive qui est trop important au détriment d'un manque d'enseignements scientifiques nuit à la qualité de la formation.

Les dispositifs d'aide à la réussite mis en place (en L1 : enseignants référents, tutorat et soutien uniquement avant les sessions d'examen, accompagnement individualisé uniquement au moment de remise du relevé de notes) ne sont pas en adéquation complète avec le milieu socio-économique d'appartenance des étudiants inscrits dans cette formation qui auraient besoin que ces mesures soient présentes tout au long de l'année et de leur cursus universitaire. La spécialité *ES* rencontre quelques difficultés qui se manifestent par un taux de réussite peu élevé (43 % de réussite en 2011-2012) et peuvent être liées entre autres à une centration quasi exclusive de cette spécialité sur le haut niveau et la performance, un nombre très important d'Activités Physiques Sportives et Artistiques (APSA) de spécialité proposées et un certain nombre d'étudiants qui semblent s'être orientés par défaut dans cette spécialité.

Il ressort du dossier de véritables difficultés de pilotage de cette mention de licence, telles que l'inexistence d'un conseil de perfectionnement et la non cohésion de l'équipe pédagogique, en lien étroit avec la place de la composante dans l'établissement et en particulier à un taux d'encadrement de 40 % et un manque de soutien administratif. Il s'en suit, semble-t-il, un manque de cohésion de l'équipe qui peut se sentir découragée et peu soutenue dans un contexte socio-économique défavorable. Cependant, cette formation est nécessaire en termes de maintien d'un maillage territorial des formations sur un territoire où une très grande proportion des étudiants viennent du milieu ouvrier. Dans ce cadre, un travail particulier sur les mesures d'accompagnement et d'aide à la réussite doit être réalisé de manière à ce que ces formations soient réellement en adéquation avec le contexte social local.

Enfin, il est toujours difficile d'évaluer une formation dès lors que le devenir des étudiants n'est pas renseigné et qu'un certain nombre d'items ne sont pas renseignés, tels que intervenants professionnels dans les spécialités *EM* et *ES*, connaissance de la population estudiantine et impact sur le pilotage, vue consolidée sur l'équipe de formation pour cette mention de licence, prise en considération des recommandations émises par l'AERES lors de la précédente évaluation.

- Points forts :

- Une offre de formation, au niveau des spécialités *APAS* et *EM*, cohérente au regard de la professionnalisation et de la poursuite d'études en master.
- Une pré-professionnalisation précoce et progressive.

- Points faibles :

- Les outils de pilotage de cette formation sont encore au stade embryonnaire (conseil de perfectionnement, autoévaluation des enseignements, évaluation de la professionnalisation, etc.).
- Les dispositifs d'aide à la réussite mis en œuvre ne permettent pas d'envisager une véritable aide à la réussite des étudiants. On note en particulier le manque de connaissance de la population primo-entrante et donc son peu d'impact sur le pilotage et la mise en œuvre de dispositifs d'aide à la réussite pour ces étudiants, ce qui peut expliquer le taux de réussite peu important en fin de L1.
- Le manque flagrant de cohésion au sein de l'équipe pédagogique, probablement non déconnecté du faible taux d'encadrement, est peu facilitant.
- Le volume d'heures de technologie sportive trop important nuit à la qualité de la formation.
- Le positionnement de la spécialité *ES*.

- Recommandations pour l'établissement :

La licence mention *STAPS* inscrite dans le dispositif de formation de l'Université d'Artois mériterait une attention particulière relativement à son pilotage. Le soutien apporté pourrait être de l'ordre d'un renfort administratif et d'une augmentation du taux d'encadrement par des enseignants-chercheurs. Ce taux d'encadrement notoirement faible de la composante peut expliquer les difficultés rencontrées pour assurer l'ouverture de trois spécialités différentes tout en s'investissant sur les outils de pilotage de la formation.

Le dispositif d'aide à la réussite doit véritablement s'inscrire dans le cadre d'un pilotage actif de la formation. Dans ce cadre, il serait également souhaitable de renforcer les enseignements d'ouverture et de remise à niveau dès la L1. Les 186 heures consacrées à la mise en place des CCF, qui font partie du travail statutaire des enseignants, pourraient être réinvesties sur d'autres mesures d'accompagnement et d'aide à la réussite des étudiants.

Un recentrage de l'offre de formation sur deux spécialités pourrait être à réfléchir dans le sens d'une fusion possible entre les spécialités *APAS* et *ES*, sans oublier de mettre en œuvre les axes de réorientations envisagés pour l'*ES* vers le bien être et le développement personnel.

Une réflexion pourrait également être menée en vue de diminuer le volume d'enseignements en technologies sportives au profit d'enseignements en sciences.

Il est également encouragé de prendre contact avec les responsables d'autres mentions *STAPS* de l'académie en vue de réfléchir à une cartographie des formations et des métiers pour l'ensemble des spécialités de licence.



Observations de l'établissement



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

LICENCE

Demande N° : S3LI150007738

Intitulé : STAPS

Cette réponse à l'avis des experts apporte des éléments complémentaires sur les principales observations formulées dans le rapport d'évaluation de l'AERES.

Le rapport de synthèse souligne l'adéquation des parcours proposés en Licence STAPS (ES, APAS, EM) avec les fiches RNCP et leur cohérence avec les secteurs professionnels visés. La pluridisciplinarité des enseignements, la dimension préprofessionnelle de certains contenus et leur positionnement dès l'année de L3, l'existence d'un tronc commun avant une différenciation complète des parcours en L3 et la possibilité offerte aux étudiants d'une poursuite d'études dans les parcours Masters STAPS de l'Académie constituent des points positifs, qu'il conviendra de conforter.

Les réserves exprimées concernent principalement les dispositifs d'aide à la réussite des étudiants, le pilotage global de l'offre de formation et la part encore trop importante accordée aux « technologies sportives » au sein des parcours. Le positionnement de la Licence ES, actuellement en restructuration, doit être également clarifié.

-Sur l'aide à la réussite : Son caractère ponctuel et l'inefficacité des dispositifs expliquent pour partie le faible taux de réussite à l'issue de la 1^{ère} année. Compte tenu de la sociologie des publics accueillis et des données socio-économiques du territoire, il est suggéré de rendre ces dispositifs plus efficaces.

Réponse de la composante : La remarque concernant une supposée méconnaissance de la population « primo-entrante » est quelque peu surprenante, précisément au regard de la taille de la composante (750 étudiants inscrits dont près de 300 étudiants de L1) et des dispositifs d'accompagnement mis en place dès le 1^{er} semestre, dans le cadre du plan « réussite en licence », qui visent un accompagnement le plus individualisé possible des étudiants primo-entrants (chaque enseignant référent ayant en charge le suivi d'un groupe de TD). De même, les observations relatives au faible taux de réussite en L1 tiennent autant au mode de calcul (taux calculé sur les inscrits et non sur les étudiants réellement assidus) qu'à la sociologie du public accueilli. L'équipe pédagogique ayant en outre fait le choix de maintenir un niveau d'exigences dans les compétences à maîtriser et les connaissances à acquérir, compatible avec une première année d'enseignement supérieur. Les difficultés concernant principalement les étudiants « décrocheurs », généralement issus de filières technologiques et professionnelles et dont le devenir dans l'enseignement supérieur est un problème qui dépasse largement le champ des STAPS.

On ajoutera également que la sociologie des enseignants de la composante, qu'ils soient enseignants-chercheurs ou issus du second degré contribue précisément à diffuser des modes d'encadrement et autres stratégies d'apprentissage soucieux non pas d'un enseignement de masse, mais d'un enseignement au plus près des aptitudes et difficultés des étudiants. La connaissance quasi-individuelle de l'étudiant par chaque enseignant, dès la 2^{ème} année (par le jeu des TD, du SUAPS, des séances de pratique physique) constituant indéniablement une « marque de fabrique » de l'UFR STAPS.

Pour ce qui relève ensuite de l'inefficacité des dispositifs d'aide à la réussite mis en place en 1^{ère} année de Licence STAPS, on se permettra de rappeler qu'ils résultent d'abord du fort taux d'absentéisme rencontré, notamment au S2, après l'obtention des résultats du semestre 1 (sans que ce taux soit la seule variable explicative). A ce jour, l'établissement ne dispose pas de moyens coercitifs règlementaires pour contraindre les étudiants à une présence régulière. Si les experts relèvent l'absence de continuité du dispositif au cours de la 1^{ère} année, il faut rappeler que le plan « réussite en licence », compte tenu précisément de la sociologie des étudiants (près de 60% de boursiers) s'articule sur les 6 semestres. L'augmentation significative des taux de réussite en L2 et L3 (indépendamment des variations observées selon les mentions) peut donc être lue comme la marque de l'efficacité relative de ces dispositifs, passé le cap de la première année.

Des dispositions ont d'ores et déjà été prises, afin d'améliorer l'accompagnement individualisé de l'étudiant : la nouvelle offre de formation déposée dans le cadre du nouveau plan quinquennal (2014/2019) prévoit, dans le cadre de l'UE libre, des unités d'enseignement de « renforcement des contenus disciplinaires » pour les S1 et S2. Et ce afin d'assurer, tout au long de l'année une « remise à niveau » des étudiants en difficulté dans les enseignements fondamentaux (Sciences de la vie et sciences humaines notamment). Des UE « d'initiation au travail universitaire » ont également été ajoutées aux blocs des enseignements fondamentaux au S1 et S2. Une UE de « construction du projet professionnel » sera également proposée dans le cadre de l'UE libre (bilan de compétences et entretiens d'orientation pour chaque étudiant repéré comme « décrocheur »).

Enfin, afin d'assurer une meilleure coordination des dispositifs existants, un poste de « chargé de mission à l'innovation pédagogique » sera créé au sein de la composante à compter du 1^{er} septembre 2014. L'enseignant(e) en charge de ce dossier, veillera à l'efficacité des dispositifs précités, en lien avec le Service Universitaire de Pédagogie créé par l'établissement en 2013.

On soulignera aussi que le taux d'échec important à l'issue de la 1^{ère} année est la conséquence d'une mauvaise orientation « en amont », qui aboutit à l'inscription d'étudiants issus de baccalauréats technologiques et/ou professionnels dont les compétences acquises sont incompatibles avec les exigences de l'enseignement supérieur, et tout particulièrement de la filière STAPS. L'équipe de direction s'attache à mieux communiquer à l'externe sur ce que sont les études en STAPS, s'investit dans les dispositifs d'orientation de l'établissement (JPO) et du bassin d'emploi (forums des lycées), afin de rendre plus homogène son recrutement. On ajoutera que l'UFR bénéficiera à la prochaine rentrée 2014 d'une capacité d'accueil limitée, dont on peut espérer qu'elle améliorera l'accueil pédagogique des primo-entrants.

Enfin, Comme le soulignent les experts, l'intégration pleine et entière des MCC dans le volume horaire statutaire des enseignants (et non plus dans le cadre du plan « réussite en licence ») devrait permettre, au-delà d'une utilisation des moyens dégagés à de nouveaux dispositifs de soutien, d'inscrire les CC de manière plus régulière dans les emplois du temps

des étudiants et peut-être, compte tenu de leur fréquence, de contribuer à un travail plus régulier.

-Sur le pilotage de l'offre de formation : L'absence de Conseil de perfectionnement, de dispositifs d'évaluation des enseignements, de mesure efficace de l'insertion professionnelle des étudiants selon les parcours est soulignée. Il conviendra de renforcer des dispositifs de pilotage, qualifiés en l'état « d'embryonnaires », par des outils adaptés.

Réponse de la composante : les experts ont signalé les insuffisances du pilotage de la formation, qu'ils attribuent à raison à un taux d'encadrement peu élevé (l'UFR STAPS étant la composante la moins bien dotée de l'Université d'Artois, tant pour ce qui relève des enseignants chercheurs que des personnels BIATSS) et une difficulté à mener de conserve l'ouverture des trois spécialités (EM, APS et ES) et leur suivi en terme de pilotage. Ils relèvent également un « manque de cohésion de l'équipe ». Deux remarques que l'on qualifiera également de surprenantes. Sur le premier point, le directeur de la composante élu en 2011 a constitué une équipe de direction (directeur de l'UFR, directeur du laboratoire de recherches, directeur des études, directeur du SUAPS, responsable administratif) qui se réunit en amont de chaque conseil d'UFR. Des réunions réunissant l'ensemble des personnels permanents sont régulièrement organisées et portent principalement sur des questions de gouvernance et de fonctionnement pédagogique. En outre, trois plénières (septembre, décembre/janvier, juin) rythment l'année universitaire. Des supports de communication interne sont également régulièrement diffusés depuis cette date. Sans doute devons-nous réfléchir à la rapide mise en place de tableaux de bords et autres indicateurs internes nécessaires au pilotage. Pour ce qui relève des conseils de perfectionnement et autres dispositifs d'évaluation, il est vrai qu'ils n'existent pas encore sous cette forme. La prochaine nomination d'un chargé de mission à l'innovation pédagogique permettra de les rendre pérennes. On signalera également que la composante entreprendra, dès la rentrée 2014/2015 une « étude de cohortes » en lien avec la direction de études-OVE, après une première expérimentation menée sur l'année universitaire en cours et les étudiants de L1.

-Sur l'offre de formation : Une réflexion doit être menée sur le rééquilibrage des volumes horaires « technologies sportives »/enseignements scientifiques, au bénéfice des seconds. Le repositionnement de la Licence ES vers le « développement personnel » et le « bien-être » doit être poursuivi, quitte à envisager des passerelles avec la filière APAS.

Réponse de la composante : Les nouvelles maquettes proposées dans le cadre du prochain contrat 2014/2019 ont bien été élaborées à partir des textes en vigueur (fiches RNCP, référentiel STAPS publié par la DGESIP en 2011, rapport du Comité de suivi de la Licence (2011), orientations de la conférence des directeurs STAPS (C3D), arrêté Licence du 1^{er} août 2011, référentiel de compétences du CNESER de juillet 2012). Le volume horaire des enseignements scientifiques représentera en moyenne entre 30% et 45% du total des enseignements. Si l'on peut entendre qu'il faille réduire le volume horaire alloué aux « technologies sportives » (à supposer d'ailleurs qu'on en définisse clairement le périmètre), on rappellera toutefois que le faible niveau de pratique et de culture sportive des étudiants de 1^{ère} année, ainsi que les exigences des épreuves d'admissibilité du CAPEPS externe (indépendamment de la mise en place des ESPE qui, à ce jour, ne prennent pas en charge les temps de préparation des candidats aux épreuves physiques) justifient les volumes horaires attribués. Sans remettre en cause la nécessité d'acquisition par l'étudiant d'une

culture scientifique la plus complète possible, il faut rappeler que la pratique des APSA ne peut, en STAPS, être réduite à la portion congrue. Sauf à vouloir complètement « l'externaliser ». Et ce d'autant que ces enseignements dits « de pratique » sont aussi des lieux de transmission de contenus et constituent de facto un temps de formation authentique. C'est d'ailleurs pour ces raisons qu'ont été mises en place des UE « d'interaction théorie/pratique » en L1 et L2, permettant justement d'opérer des liens entre pratique physique et déterminants scientifiques (physiologie, anatomie, apprentissage et contrôle moteur). UE qui seront reconduites dans les maquettes du prochain contrat.

La suggestion d'une fusion entre les filières APAS et ES ne paraît guère opportune et pour tout dire, laisse relativement perplexe. Elle va d'ailleurs à l'encontre des fiches RNCP. La composante s'efforçant de proposer aux étudiants de Licence STAPS une offre de formation stabilisée et diversifiée, par une préprofessionnalisation anticipée dès le S2. Sauf à considérer que ce conseil est guidé par la volonté d'une mutualisation des enseignements répondant à des considérations économiques, il nous paraît plus cohérent de ne pas envisager à terme cette fusion. Et ce d'autant plus que la connexion Licences APAS/Master APAS est désormais opérante dans le paysage académique et que le choix d'une restructuration de la filière ES vers les problématiques de bien-être et de développement personnel a été enclenché, précisément pour « singulariser » le parcours « entraînement sportif » et lui donner une identité autre que celle habituellement rencontrée. Pour autant, la nouvelle architecture déposée envisage des passerelles entre les trois parcours EM, APAS et ES, au travers de modules d'enseignement communs (ex. Connaissance des publics à besoins particuliers EM/APAS) qui pourront être inscrits dans les ADD et par là augmenter l'insertion professionnelle de nos étudiants.

Les recommandations exprimées mettent l'accent sur le soutien pouvant être apporté par l'établissement à la Licence STAPS (en termes de moyens humains notamment). Cela permettrait à terme de stabiliser l'offre de formation et d'en faciliter le pilotage. Il est également demandé qu'une réflexion académique permette à moyen terme d'établir une cartographie des formations STAPS.

Réponse de la composante : le déficit structurel d'encadrement (tant en EC qu'en BIATSS) a bien été mis en exergue dans le rapport. Il se traduit effectivement par une difficulté d'assumer de manière collective l'ensemble des missions, responsabilités administratives et pédagogiques propres à une UFR. On soulignera toutefois que l'équipe de direction de l'établissement a pris la mesure de ce sous-encadrement chronique, par des créations de postes régulières d'EC et de PRAG/PRCE (quoiqu'en nombre encore insuffisant) et une politique de soutien affichée à la composante. Un poste de personnel administratif, réclamé depuis des années, viendra ainsi renforcer les personnels BIATSS pour la rentrée 2014/2015. Concernant enfin la suggestion d'une cartographie régionale des formations STAPS, nous rappellerons ici qu'elle est déjà effective pour l'offre de formation MASTER. La constitution, depuis deux années maintenant, d'une « C3D académique » (réunissant une fois par semestre les doyens et directeurs des UFR STAPS de l'Académie de Lille et d'Amiens) a permis de proposer une offre de formation en licence complémentaire et non-concurrentielle. Il a été récemment envisagé d'élaborer un support de communication commun permettant un meilleur affichage de l'offre régionale en STAPS, via la COMUE

Le Président

Francis MARCQIN

